

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen

 +33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

 +33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES

Tour Tourmalet

76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Confédération Syndicale des Familles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 2 512 € et un total bilan de 407 461 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le paragraphe « *Principes et conventions générales* » de l'annexe des comptes annuels présente les conséquences de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06.

Cette note expose notamment les retraitements de présentation opérés dans le Bilan et le compte de résultat afin de permettre la comparabilité entre les deux exercices résultant desdits retraitements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE



Mathieu amice
2026.05.27
20:01:55 +02'00'



COMPTES ANNUELS
ANNEXÉS AU RAPPORT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	125 603	68 707	56 896	63 701	6 805	10.68
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts	8 000		8 000	8 000		
	Autres immobilisations financières						
	Total II	133 618	68 707	64 911	71 716	6 805	9.49
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances(2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 321		2 321	549	1 772	322.63
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	191 765		191 765	168 496	23 269	13.81
	Charges constatées d'avance	423		423	399	24	5.99
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	148 041		148 041	179 959	31 918	17.74
	Total III	342 550		342 550	349 404	6 854	1.96
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts(IV)						
	Primes de remboursement des emprunts(V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation(VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		476 168	68 707	407 461	421 120	13 659	3.24

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	192 899	190 360	2 539	1.33
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 512	2 539	27	1.07
	Situation nette (sous total)	195 411	192 899	2 512	1.30
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	41 792	46 042	4 250	9.23
	Provisions réglementées				
	Total I	237 202	238 940	1 738	0.73
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	11 000	10 800	200	1.85
	Total III	11 000	10 800	200	1.85
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	23 845	24 222	377	1.56
	Total IV	23 845	24 222	377	1.56
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 538	24 642	7 104	28.83
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	116 082	114 867	1 215	1.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 793	3 112	1 319	42.38
	Produits constatés d'avance		4 536	4 536	100.00
	Total V	135 413	147 158	11 744	7.98
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	407 461	421 120	13 659	3.24

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

132 062

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation						
Cotisations		3 800		4 321	521	12.07
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		372 773		360 740	12 033	3.34
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		424 631		326 553	98 078	30.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 506		24 823	23 317	93.93
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés		10 800		15 500	4 700	30.32
Autres produits		1 657		112 911	111 255	98.53
Total I		815 166		844 849	29 683	3.51
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		114 990		130 724	15 733	12.04
Aides financières		532			532	
Impôts, taxes et versements assimilés		19 937		18 265	1 673	9.16
Salaires et traitements		489 508		478 407	11 101	2.32
Cotisations sociales		164 654		196 983	32 330	16.41
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		10 483		9 390	1 093	11.64
Dotations aux provisions		1 129		8 287	7 158	86.38
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés		11 000		10 800	200	1.85
Autres charges		2 512		3 290	779	23.67
Total II		814 744		856 146	41 402	4.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		421		11 297	11 719	103.73

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 090	2 293	202	8.82
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	2 090	2 293	202	8.82
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 090	2 293	202	8.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 512	9 005	11 517	127.90
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		14 933	14 933	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		3 389	3 389	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		11 544	11 544	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	817 256	862 075	44 818	5.20
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	814 744	859 536	44 791	5.21
5. EXCEDENT OU DEFICIT	2 512	2 539	27	1.07

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	38 452		38 452	
Bénévolat	40 187		40 187	
TOTAL	78 639		78 639	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	38 452		38 452	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	40 187		40 187	
TOTAL	78 639		78 639	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 407 460.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 815 165.91 Euros et dégageant un excédent de 2 511.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2024 avait été marquée par une importante augmentation de la masse salariale en raison de la modification du système de rémunération des salariés instaurée par notre convention collective ALISFA. Pour 2025, on constate une augmentation globale de 3 %, qui ne ressort pas à la lecture du compte de résultat, la présentation des comptes ayant été modifiée comme indiquée dans le paragraphe "règles et méthodes comptables", notamment au niveau des charges de personnel.

Les inquiétudes exprimées l'année passée en ce qui concerne l'équilibre financier du secteur de l'animation se sont révélées exactes puisque les salaires ont continué d'augmenter selon l'inflation alors qu'aucune compensation financière ne soit intervenue, les subventions étant pour le mieux figées, voire parfois diminuées pour ce secteur.

De son côté, la CAF a bien joué son rôle vis à vis des crèches, en augmentant encore la PSU et en donnant la possibilité d'organiser dans l'année 3 journées pédagogiques pour l'ensemble du personnel des crèches sans perte de revenus.

Ainsi, bien que le résultat final de l'exercice soit positif, du point de vue analytique, les crèches affichent un résultat très correct tout en constatant un pourcentage de fréquentation en légère baisse, alors que les secteurs de l'animation (ateliers sociaux linguistiques, accompagnement scolaire, centre de loisirs, médiation) sont largement déficitaires.

Nous avons cependant maintenu notre niveau de service auprès des familles en proposant toujours autant d'activités, d'animations et de moments festifs tout au long de l'année et répondu aux sollicitations de la Ville de St Etienne du Rouvray, notamment en prenant une part active à la mise en place de l'action "SOS PAPERASSES" avec la présence d'une médiatrice de la CSF tous les mardis matin hors vacances scolaires, à la médiathèque Elsa Triolet . Devant le succès de l'opération, une deuxième médiatrice a dû également rejoindre le dispositif au cours du second semestre 2025.

Nous demeurons toutefois toujours inquiets pour les années à venir, le contexte social et économique ne nous laissant peu d'espoirs de jours meilleurs.

Cependant, fidèles aux valeurs que sont les nôtres, nous avons maintenu un haut niveau de formation de l'ensemble du personnel , et veillé à promouvoir une évolution de carrière de nos salariées à chaque fois que cela a été possible.

C'est ainsi que nous avons pu proposer un poste fixe à nos deux remplaçantes dans les crèches, Elmas UCAR aux Bout'chou, et Angelina LATTE à temps plein aux P'tits Loups . De ce fait nous avons embauché deux nouvelles remplaçantes en CDI, Dalun PAUL et Ninon FAIVRE, qui peuvent intervenir aussi bien dans l'une ou l'autre des deux structures selon les besoins.

Pour l'année 2024, le nombre de jours d'absence du personnel était de 740 jours.
En 2025, il ressort à 592 jours d'arrêt maladie, dont 365 jours pour une salariée des Bout'chou , mais également trois salariées en mi-temps ou temps partiel thérapeutique pour un total de 475 jours

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. En particulier sur l'exercice il a été tenu compte du Règlement n°2022-06 du 22 novembre 2022 (refonte du résultat exceptionnel, suppression des transferts de charges, mise à jour de la nomenclature) ainsi que du Règlement n°2023-03 (clarification des comptes spécifiques et modernisation des pratiques).

A ce titre :

Un montant de 38848 € représentant des remboursements de formation, prévoyance, IJSS relatives au personnel a été reclassé en diminution des charges de personnel alors que ceux-ci figuraient en autres produits auparavant.

Les subventions ASP : 57918 € ont été reclassées en subventions d'exploitations alors qu'elles figuraient en autres produits auparavant.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 519		
Installations générales agencements aménagements divers	91 893		3 204
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 399		1 005
TOTAL	123 810		4 209
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	8 000		
TOTAL	8 015		
TOTAL GENERAL	131 825		4 209

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 519	6 519
Installations générales agencements aménagements divers		1 577	93 519	93 519
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		839	25 565	25 565
TOTAL		2 416	125 603	125 603
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			8 000	8 000
TOTAL			8 015	8 015
TOTAL GENERAL		2 416	133 618	133 618

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 788	453	0	6 241
Installations générales agencements aménagements divers		32 720	8 720	1 045	40 395
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		21 601	1 310	840	22 071
TOTAL		60 109	10 483	1 885	68 707
TOTAL GENERAL		60 109	10 483	1 885	68 707
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.		453			
Instal.générales agenc.aménag.divers		8 720			
Matériel de bureau informatique mobilier		1 310			
TOTAL		10 483			
TOTAL GENERAL		10 483			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	190 360	2 539		0-	192 899
Excédent ou déficit de l'exercice	2 539	2 539-	2 512	0	2 512
Situation nette	192 899		2 512		195 411
Subventions d'investissement	46 042		2 943	7 193	41 792
TOTAL I	238 940		5 455	7 193	237 202

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	24 222	1 129	1 506		23 845
TOTAL	24 222	1 129	1 506		23 845
TOTAL GENERAL	24 222	1 129	1 506		23 845
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 129	1 506		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 000	8 000	
Autres créances clients	2 321	2 321	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 368	4 368	
Débiteurs divers	187 397	187 397	
Charges constatées d'avance	423	423	
TOTAL	202 509	202 509	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 000	8 000	
Autres créances clients	2 321	2 321	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 368	4 368	
Débiteurs divers	187 397	187 397	
Charges constatées d'avance	423	423	
TOTAL	202 509	202 509	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 538	17 538		
Personnel et comptes rattachés	44 499	44 499		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 437	63 437		
Autres impôts taxes et assimilés	8 146	8 146		
Autres dettes	1 793	1 793		
TOTAL	135 413	135 413		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 276
Autres créances	191 765
Total	194 041

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 391
Dettes fiscales et sociales	67 844
Autres dettes	1 602
Total	81 837

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	423
Total	423

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CAF SUBVENTION PSU PSO	302 712
MSA SUBVENTION PSU PSO	3 352
MAIRIE FONCTIONNEMENT	66 000
CAF FONCTIONNEMENT & BONUS	194 806
SUBVENTION ETAT DEPART REGION	80 580
SUBVENTION CONTRATS AIDES	57 918
Total	705 368

Effectif moyen

Effectifs (à la clôture de l'exercice)
Nombre de salariés : 22 salariés dont 3 contrats aidés
Nombre d'ETP : 16,08
Services civiques : 3 au 31 décembre

Valorisation des contributions volontaires

Voir tableaux en page suivante.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4157 euros.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dans le cadre de ses activités, l'association bénéficie d'un soutien bénévole significatif.
Les contributions volontaires en nature ont ainsi représenté un nombre d'heures de l'ordre de 1613 heures, valorisées pour un montant proche de 40 187 €, soit un taux horaire moyen de 22,14 €

Ces contributions ont concerné les actions suivantes :

EVALUATION DE LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN PERSONNEL POUR 2025

Structure ou activité	Montant estimé	Détail du calcul	Nature de la contribution
crèche "Les p'tits loups"	9 800,00 €	350 h x 28 €	Suivi de la trésorerie et gestion par la trésorière
Accompagnement scolaire	3 230,00 € 1 680,00 €	170 h x 19 € 60 h x 28 €	6 bénévoles intervenant au cours de l'année Participation de Mme GRUN, administratrice bénévole, à l'encadrement des activités et montage des projets
Sorties culturelles	1 064,00 €	56 h x 19 €	1 bénévole participant à l'action
Ateliers socio-linguistiques	4 180,00 €	220 h x 19 €	3 bénévoles intervenant au cours de l'année
Jardin partagé	2 033,00 €	107 h x 19 €	6 bénévoles impliqués dans l'entretien du jardin
Ensemble des activités	9 800,00 €	350 h x 28 €	Suivi de la trésorerie et gestion par la trésorière
Crèche "Les Bout'chou"	8 400,00 €	300 h x 28 €	Suivi de la trésorerie et gestion par la trésorière
TOTAL	40 187,00 €	1 613 heures	

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Dans le cadre de ses activités, l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux de la part de la ville de St Etienne du Rouvray

VALORISATION DES MISES A DISPOSITION DE LOCAUX POUR 2025

Structure ou activité	Montant	Nature de la contribution
Crèche "Les p'tits loups"	18 119,00 €	Valeur du bail consenti par la ville dont elle ne perçoit pas les loyers en totalité
Crèche "Les bout'chou"	9 600,00 €	Mise à disposition des locaux par Habitat 76
Accompagnement scolaire Ateliers de socialisation Accueil de loisirs	6 989,00 €	Mise à disposition de salles dans les centres socio-culturels Jean Prévost et Georges Brassens : 100 heures Mise à disposition du local "Le Petit Château" : 1335 heures
Médiation et jardin partagé	3 744,00 €	Mise à disposition de "l'éco-appartement"
TOTAL	38 452,00 €	